

## Politique voilée

*Prise de position du think tank interreligieux concernant le débat politique autour d'une interdiction de la bourka en Suisse*

Le résultat était prévisible. Suite au large soutien populaire remporté lors du vote sur l'initiative anti-minarets en novembre dernier, le sujet «l'islam» et tout ce qu'on y associe est devenu le parfait thème électoral et une opportunité à saisir pour certains politiciens qui désirent se profiler. Pour ces derniers, il s'agit de se mettre en position pour les élections nationales de 2011 et d'occuper des thèmes qui soi disant «touchent les gens». Au risque de réveiller ou de renforcer des craintes diffuses dans la population, sans égard pour ce que cela signifie pour la cohésion sociale.

Le procédé est le même que pour le débat sur les minarets: de façon tendancieuse, le pouvoir de définir la signification des minarets relevait de ceux qui voulaient les interdire. Ceux-là même y voyaient un symbole d'exigence d'un pouvoir politique de l'islam. De même, les initiants pour une interdiction de la bourka prétendent que celle-ci est un symbole de l'islam et de l'oppression de la femme. Et, puisqu'il ne s'agit plus dans ce débat sur l'islam de faits réels – mais surtout d'émettre des opinions et des émotions – les réfutations des ces multiples affirmations n'ont plus guère de poids. Lentement le sens de la réalité se perd. Les quelques porteuses de bourka sont dès lors un problème à régler au travers d'une interdiction légale. Comme pour les minarets, c'est une discussion de remplacement ou de symbole qui est menée. Qu'il s'agisse des minarets ou de la bourka, c'est l'islam et les musulmans qui sont visés. Il a été prétendu que l'objectif des ces initiatives visait à émettre un signe. Mais envers quoi? Pour une Suisse qui veut s'assurer de son identité avec des interdictions? Qui trahit de plus en plus ses traditions libérales, démocratiques et l'état de droit? Qui congédie une attitude constructive envers ses minorités?

**Les «arguments» des sympathisants d'une interdiction de la bourka ou niqab, c'est à dire d'une interdiction par la loi d'un voile intégral et ce qu'il en ressort:**

**«La bourka représente un risque pour la sécurité»**

S'il s'agit véritablement d'un risque pour la sécurité par le fait qu'un visage soit méconnaissable, alors discutons-en dans les faits! Nous pourrions alors revendiquer une interdiction de se cacher le visage dans l'espace public et demander que la reconnaissance visuelle et la possibilité d'identification soit garantie. Pour les employés du service public les réglementations actuelles suffisent. A la limite, une formulation positive suffirait à la place d'une interdiction de la bourka.

**«La bourka est un symbole de la domination de l'homme et de l'oppression de la femme»**

S'il s'agit véritablement de l'oppression de la femme, alors discutons-en dans les faits! C'est-à-dire: le droit à l'autodétermination de chaque femme doit par conséquent alors être mis au premier plan. Cela implique qu'une femme peut se défendre de façon souveraine contre tout

dictat vestimentaire venant de l'extérieur et qu'elle seule décide, comment elle veut se présenter en public. – La même chose est valable pour les hommes. Les codes vestimentaires n'ont pas à être réglés par l'Etat.

De classer chaque porteuse de bourka comme femme opprimée, de voir en elle qu'une victime de la domination masculine et de lui nier toute autonomie, est une vision paternaliste et partisane. De surcroît, une interdiction de la bourka, toucherait les mauvaises personnes: une interdiction punirait la femme «opprimée» et non pas l'homme «opresseur». Cependant, partout où les droits (d'autodétermination) des femmes – indépendamment de leur religion – sont violés par leurs maris, le droit pénal intervient.

#### **«Le voile intégral viole la dignité de la femme»**

S'il s'agit véritablement de la dignité de la femme, alors discutons-en dans les faits! Il devrait alors être question de la dignité de toutes les femmes au sein de notre société, pas seulement des musulmanes. Par conséquent, les sympathisants d'une interdiction de la bourka devraient autant s'engager dans les campagnes féministes contre le sexisme dans la publicité, contre la pornographie du corps de la femme à des fins commerciales et s'investir avec véhémence pour une loi contre la traite des femmes. Non seulement l'obligation de se voiler viole la dignité des femmes, mais tout autant de faire de la femme un objet sexuel ainsi que de la contraindre au dénudement, tendance devenue une normalité dans notre société.

#### **«La bourka menace notre culture et nos valeurs culturelles»**

S'il s'agit véritablement de la crainte d'une perte de sa propre culture, de ses propres valeurs culturelles, alors discutons-en dans les faits! Alors menons une réflexion au sein de notre société sur qui nous sommes et ce qui nous importe. Et nommons nos craintes de l'autre, de l'étranger, de l'inhabituel et cherchons leurs causes. Mais alors la question se pose, de quelle Suisse et de quel islam il en retourne, lorsque l'on prétend que les minarets, les femmes voilées et l'islam en général ne sont pas conciliables avec la société suisse et ses valeurs. Il s'agit donc de discuter qui s'attribue le pouvoir de définition sur l'islam et qui se réclame de «la Suisse», dans la quelle nous vivons tous.

Autour de la question identitaire et face à la mondialisation, la crise financière et la cohabitation multiculturelle, de nombreuses questions non résolues se posent à la société suisse. De vouloir les résoudre sur le dos de quelques femmes musulmanes avec une interdiction de la bourka, voile les véritables problèmes sociétales et politiques et fait assurément fausse route.

11 mai 2010

Traduction: Liliane Lanève-Gujer, Bienne 25 mai 2010